BULLETIN D'AFFILIATION PORTABILITÉ DES GARANTIES PRÉVOYANCE

APPLIQUÉES DANS L'ENTREPRISE

à retourner à : CARCEPT-Prévoyance - TSA 10201 - 69307 LYON Cedex 07

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale .....

Numéro de produit(s) [1] ..... Numéro d'entreprise [2] .....

Adresse complète du siège social .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ..... Fax ..... E-Mail .....

Siret .....

Nom de la personne à contacter ..... Téléphone .....

IDENTIFICATION DE L'ANCIEN SALARIÉ

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. domicile ..... Tél. portable .....

N° Sécurité sociale ..... Catégorie professionnelle .....

Date d'entrée dans l'entreprise ..... Date de fin de contrat de travail [3] .....

Date de début [4] des droits à portabilité ..... Durée du dernier contrat de travail [5] .....

PORTABILITÉ DES GARANTIES PRÉVOYANCE

Dans le cadre des obligations définies à l'article L.911-8 du Code de la Sécurité sociale.

- Je soussigné(e) ..... agissant en qualité de ..... ayant pouvoir d'engager l'entreprise[6] demande la portabilité des garanties Prévoyance appliquées dans l'entreprise, en faveur du salarié nommé ci-dessus qui quitte l'entreprise (hors faute lourde), sous la condition qu'il soit indemnisé par le régime de l'Assurance Chômage.
- Je soussigné(e) ..... (nom/prénom de l'ancien salarié) m'engage à communiquer à CARCEPT-Prévoyance :
  - dès réception, le justificatif initial de mon indemnisation par le régime de l'Assurance Chômage ;
  - trimestriellement au cours de la période du maintien des garanties, mon attestation de paiement des allocations chômage ;
  - la date de fin de mon indemnisation par le régime de l'Assurance Chômage, si celle-ci intervient avant la fin des droits à portabilité.

Le maintien des garanties est accordé à compter du lendemain de la date de fin du contrat de travail du salarié, sous réserve du retour du présent document dans les plus brefs délais. La durée du maintien est égale à celle du dernier contrat de travail ou des derniers contrats de travail lorsqu'ils sont consécutifs chez le même employeur. Elle est appréciée en mois, le cas échéant, arrondie au nombre supérieur, sans pouvoir excéder douze mois.

FAIT À ..... LE .....

1. Numéro du ou des produits souscrits par l'entreprise et au titre desquels est demandée la portabilité.
2. Indiqué sur votre bordereau d'appel de cotisations.
3. Si préavis, date de fin de préavis qu'il soit effectué ou non.
4. Lendemain de la date de fin de contrat de travail.
5. Ou des derniers contrats de travail consécutifs chez le même employeur.
6. Seul le représentant légal de l'entreprise ou une personne dûment mandatée par ce dernier est habilité à engager l'entreprise.

CACHET DE L'ENTREPRISE et signature de son représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)	SIGNATURE DE L'ANCIEN SALARIÉ

CAR.664/21

Conformément à la règlementation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations transmises via ce formulaire sont destinées à CARCEPT-Prévoyance en sa qualité de responsable du traitement, et pourront être transmises au GIE KLESIA, au GIE KLESIA ADP, aux membres des GIE, à l'IRC KLESIA AGIRC ARRCO ainsi qu'aux éventuels réassureurs et partenaires le cas échéant. Les données, à l'exclusion du NIR, sont collectées, pour la gestion administrative de votre dossier, et avec votre consentement, à des fins de prospection commerciale. Vos données sont également collectées en vue de respecter nos obligations légales et règlementaires, en particulier afin de lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, et contre la fraude à l'assurance. Les données sont conservées durant toute la durée de l'exécution de votre contrat, puis jusqu'aux termes des délais de prescription légaux. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, le retrait du consentement au traitement de vos données personnelles, nous indiquer les directives quant à l'utilisation de vos données après votre décès, ainsi que limiter ou vous opposer au traitement en écrivant à info.cnil@klesia.fr ou à KLESIA - Service INFO CNIL CS 30027, 93108 Montreuil cedex. Veuillez noter, toutefois, que certaines données peuvent être exclues de ces demandes dans certaines circonstances, notamment si nous devons continuer à traiter vos données pour servir nos intérêts légitimes ou respecter une obligation légale. Afin de nous permettre de confirmer votre identité en cas de doute, un justificatif d'identité pourra vous être demandé. Nous conserverons une copie de votre pièce d'identité pendant une durée maximale d'un an. KLESIA prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données conformément à la règlementation en vigueur. Vous pouvez saisir directement la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

CARCEPT-Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale 4 rue Georges Picquart - 75017 Paris
OCIRP - Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance - Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - 17 rue de Marignan - 75008 Paris

OCIRP protéger. agir. soutenir

carcept prev GROUPE KLESIA